

L'entrepreneuriat au cœur du développement économique des territoires

Publié le 20 octobre 2015

Alors que le Président de la République vient de confirmer le lancement d'une nouvelle dynamique en matière de création d'entreprise avec l'installation de France Entrepreneurs, le Medef souhaite faire part de sa satisfaction sur les orientations retenues.

Lors de l'annonce faite à ce sujet en début d'année, le Medef avait exprimé sa réticence et son inquiétude sur la création d'une nouvelle structure en faveur de l'entrepreneuriat (création / transmission / reprise) alors qu'il existait déjà une agence compétente en la matière. Il avait également exprimé son regret de voir encore une fois le développement économique des territoires traité à côté des politiques publiques économiques en faveur de la création d'entreprise.

Au regard des annonces faites cet après-midi, l'orientation prise par cette nouvelle agence semble aller dans le bon sens. Souci d'efficacité, d'économie, de coordination, d'amélioration, d'évaluation et de concertation sont réaffirmés dans les lignes directrices qui vont guider cette nouvelle agence. C'est la raison pour laquelle le Medef salue cette annonce et souhaite participer aux futures discussions relatives à sa mise en œuvre. Car si les orientations sont bonnes, il convient de s'assurer que la gouvernance de cette agence et sa stratégie opérationnelle conserveront cette approche entrepreneuriale, en coordination avec tous les acteurs concernés. Au premier rang desquels se trouvent les acteurs de terrain et notamment les réseaux d'accompagnement à la création, transmission et reprise d'entreprise.

Pour **Thibault Lanxade, vice-président du Medef en charge des PME et de l'entrepreneuriat** : « *nous assistons enfin à une réelle coordination interministérielle des politiques publiques en faveur de l'entrepreneuriat. La création, la transmission et la reprise d'entreprise sont placés au cœur du développement économique de nos territoires. C'est une bonne nouvelle. Nous souhaitons participer aux travaux de cette agence tout en étant vigilant au respect des acteurs de terrains indispensables à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprise que sont les réseaux d'accompagnement* ».